

devalorisation du salaire lors d'un changement de contrat sur le

Par escure, le 12/03/2011 à 17:28

ayant travailler 3ans en CES et 4ans en CEC j'ai ete embauche definitivement adjointe technique territorial 2ieme classe.Or mon salaire a ete devalorisee de 39c(de 8,01 a 7,62, smic de l'epoque) pour le meme poste de travail.Est-ce legal? aujourd'hui, je suis penalisee,l'anciennetee des CES et CEC ne comptent ,je ne suis qu'au 4ième echelon malgre 14ans de travail.